

## Valorisation de résidus minéraux : quels transferts technologiques ? à Genk (Limbourg, Belgique)

Jeudi 29 septembre 2016

Le recyclage des résidus minéraux est la clé de voûte de l'économie circulaire au sein des ressources minérales naturelles. Son absence même vouerait la démarche à l'échec. C'est un secteur novateur, confronté à une grande variété de matériaux résiduels qui se présentent dans une grande diversité de formes, d'aspects et de "pureté".

Une étape-clé du traitement se situe dans le tri et la séparation de manière efficace pour livrer des matières premières recyclées de qualité et économiquement attractives. Face au défi de déchets toujours plus complexes à traiter, pollués

ou dangereux, les professionnels doivent constamment innover et adapter les pratiques. Une piste d'innovation réside dans les transferts technologiques, c'est-à-dire le prélèvement dans d'autres secteurs de technologies, moyennant adaptation, capables de répondre à ces défis.

Au travers de la législation, de la méthodologie et de cas concrets, nous allons parcourir les différents aspects de cette démarche en région wallonne. La journée sera ponctuée par la visite de l'usine Bioterra à Genk. Elle démontre comment implémenter ces principes au sein d'une entreprise à la pointe de la technologie et qui a bénéficié de nombreux transferts idoines.



Installation Bioterra de Genk sud, près du canal Albert.

### programme

- 9 h 15 **Accueil dans le site classé C-Mine, Genk**
- 9 h 30 **Mot du président du GMB-Sim, Marc Regnier**
- 9 h 40 **Le cadre juridique des matières premières secondaires : quelle réglementation pour une économie circulaire durable ?** par Bernard Deltour, cabinet d'avocats Praetica
- 10 h 00 **Quelques bons conseils pour un transfert technologique réussi,** par Daniel Read, Innovatech
- 10 h 20 **La mécano-chimie comme technologie innovante de valorisation vers la voie "matériau" des sous-produits industriels,** par Hervé Bréquel, CTP – Emra
- 10 h 40 Pause
- 11 h 00 **Adaptation d'un crible pour le traitement et la valorisation de terres et gravats chargés en amiante liée,** par Kris Busschaert, Marcom
- 11 h 20 **Bioterra : du traitement de terres à la production de matières premières secondaires de qualité,** par Stéphane Verstraete, Group DeCloedt
- 12 h 00 **Déjeuner dans le site classé C-Mine**
- 14 h 00 **Visite de l'usine de traitement physicochimique Bioterra, Genk**
- 16 h 30 Clôture de la journée

### important

Pour des raisons de sécurité, nous tenons à rappeler que les participants à la visite doivent porter des chaussures de terrain et un casque.

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

## conditions générales

### INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale  
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

### important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

### MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

### RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : [contact@lasim.org](mailto:contact@lasim.org)

## Bulletin d'inscription

Journée technique GMB-Sim

Valorisation de résidus minéraux : quels transferts technologiques ?

à Genk (Limbourg, Belgique)

jeudi 29 septembre 2016

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Numéro de TVA intracommunautaire : .....

Secteur :  administration - organisme public  recherche - ingénierie  enseignement  fédération - association

industrie  fabricant de produit finis  exploitant  constructeur - fournisseur  autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation :  64 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : ..... / .....

80 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par  CB  Eurocard Mastercard  Visa  American Express

N° :     /     /     /

Date d'expiration :   /   3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire : .....

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT16-10) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

### profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

#### Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

[www.lasim.org](http://www.lasim.org)